

516/4/107/2

XXIV^e Année

DÉCEMBRE 1918

REVUE DOMINICAINE

Publiée mensuellement

SOMMAIRE :

- LA DIRECTION — A SON EXCELLENCE MGR PIETRO DI MARIA
- R. P. R.-M. ROULEAU, O. P. — UN NOUVEAU MESSAGE DE JUSTICE ET DE PAIX
- Abbé H. JEANNOTTE, P. S. S. — QU'EST-CE QUE LA CERTITUDE MORALE? Les théologiens.
- LE PÈRE GONTHIER — CORRESPONDANCE INTIME — Aux parents
- M.-A. L... A.-M. R. — DANS L'ÉGLISE ET DANS L'ORDRE

RECENSIONS—TABLE DES MATIÈRES (1918)

ABONNEMENTS :

CANADA : \$1.00 | ETATS-UNIS : \$1.25

Avec le "ROSAIRE POUR TOUS" 15 sous en plus par année

ADMINISTRATION

LE ROSAIRE

SAINT-HYACINTHE

CANADA

La "Revue dominicaine"

PARAIT LE 25 DE CHAQUE MOIS

La *Revue dominicaine*, à part sa chronique des principaux événements "dans l'Eglise et dans l'Ordre," publie des *articles de vulgarisation* traitant d'Ecriture Sainte, de théologie, d'apologétique ou de droit canon, et même des études de littérature, de sociologie ou d'histoire, pourvu que la religion y soit concernée en quelque manière.

La *Revue dominicaine* n'a point de spécialité proprement dite dans le domaine religieux, mais elle accorde une attention particulière aux problèmes d'apologétique envisagés surtout au point de vue canadien.

Elle répond aussi aux consultations religieuses, et donne un compte-rendu des ouvrages dont on lui fait tenir un exemplaire.

Collaborateurs à la Revue :

RR. PP. LANGLAIS, ROULEAU, CHARLAND, BROUSSEAU, LAMARCHE, COTE, MARION, MARTIN, RICHER, TRUDEAU, LEDUC, FOREST, PERRAS, PROULX, LAFERRIERE, BISSONNETTE, des Frères-Prêcheurs; BRETON, des Frères-Mineurs; VILLENEUVE, des Oblats de Marie; MGR L-A PAQUET, P. A.; MM. les abbés BROUSSEAU, Chapelain du Mont Saint-Louis, Montréal; COURCHESNE, Professeur au Séminaire de Nicolet; JEANNOTTE, Professeur au Grand Séminaire de Montréal; DESRANLEAU, Chancelier du Diocèse de Saint-Hyacinthe; MELANCON, Chapelain du Pensionnat d'Outremont; DESCHESNES, Vicaire au Saint-Enfant-Jésus de Montréal; LAFERRIERE, Professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe; GELINAS, Professeur au Séminaire des Trois-Rivières.

*Le dernier manuscrit est remis à l'imprimeur
le 15 du mois.*



" POURQUOI

ET

COMMENT "

TELLE EST LA DEVISE DE

L'Ecole Commerciale Pratique Lalime de St-Hyacinthe, et cela indique bien ce qu'on y apprend : le pourquoi et le comment des choses ; y a-t-il un meilleur moyen de former le jugement de la jeunesse ?

Le but de l'Ecole Commerciale Pratique Lalime est de former des Commerçants, des Hommes d'affaires, des Employés d'élite, en un mot, des jeunes gens capables, au sortir de l'école, de tenir avec distinction une situation enviable et de gagner largement leur vie.

Ces Cours s'adressent aux jeunes gens des deux sexes que les circonstances ont empêché de faire de longues études et qui veulent compléter pratiquement le bagage de leurs connaissances, soit pour améliorer leur position, soit pour se mettre en affaires.

Les principales matières qu'on y enseigne sont : l'arithmétique, la comptabilité, la calligraphie, la clavigraphie, la sténographie française, la sténographie anglaise, la langue et la correspondance françaises, la langue et la correspondance anglaises, la télégraphie appliquée, etc.

Conditions d'Admission : Les élèves sont admis à tout âge, sans distinction de sexe ou de nationalité.

COURS COMPLETS :	10 MOIS.....	\$95.00
	PAR MOIS...	\$10.00

Les livres sont fournis gratuitement.

Instruction supérieure pratique d'après une méthode nouvelle. Rappelez-vous que six mois passés chez le professeur Lalime valent deux ou trois ans de collège ; par conséquent économie de temps et d'argent.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ÉCRIRE OU S'ADRESSER A

EGOLE COMMERCIALE PRATIQUE LALIME LIMITEE.
ST-HYACINTHE, - - - QUEBEC.

S. J. MAJOR, LIMITÉE
ÉPICIERS EN GROS et
Importateurs de Vins et Liqueurs,
126 à 136 Rue York
OTTAWA, Ont.

SPÉCIALITÉ : — Vin pour Sacrifice de la Messe, Huile
de Sanctuaire, Cierges, Chandelles, etc.

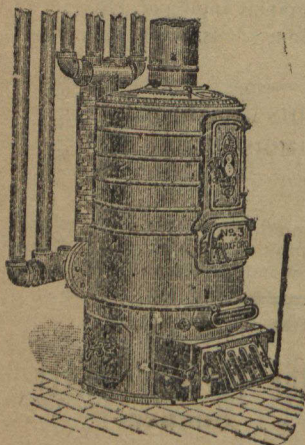
O'Reilly & Bélanger, L^{TÉE}
MARCHANDS DE CHARBON
GROS et DETAIL — Toutes sortes.
OTTAWA

Bureau, 38, rue Sparks — Téléphone : Queen 860-861

J. ALPH. LANGELIER

ENTREPRENEUR
PLOMBIER

310, 312, 314 WELLINGTON
Ottawa, Ont.



Poseurs d'Appareils de chauffage
à eau chaude et à vapeur, pour Edi-
fices Publics et Résidences Privées.
SOUSSIONS A BREF DELAI,
SATISFACTION GARANTIE.

Références.—Eglise et Couvent des
Dominicains, Ottawa.—Collège Ste-
Anne-de-la-Pocatière. — Couvent des
Pères du Saint-Esprit, près d'Otta-
wa.—Collège du S. Cœur, Caraque-
t, N.-B.—Hôpital Gén. des Srs Grises,
Ottawa.—Eglises de: Grenville, Cla-
rence Creek, Sarsfield, Cornwall,
Hawkesbury, Ont., Mattawa, etc.

Téi Queen 1928

Banque d'Hoichelaga

Siège Social, MONTREAL.

Capital versé : \$4,000,000.

Fonds de réserve : \$3,700,000.

Total de l'Actif, au-delà de \$38,000,000.

INTERET ALLOUE SUR DEPOTS D'EPARGNE

Emet des lettres de Crédit circulaires et mandats pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Affaires de Banque en général.

A. C. CRÉPEAU, Gérant.

Succursale de St-Hyacinthe.

EXAMEN DES YEUX

Ne Négligez aucun mal de Yeux la Vue est trop Précieuse.
Toute lunetterie non faite sur commande est toujours nuisible.
N'achetez jamais des *Vendeurs Ambulants*, ni aux *Magasins-à-tout-faire*.
Rien ne remplace l'*Examen des Yeux* par un savant *Spécialiste*.
Si vous tenez à *Guérir vos Yeux* sans drogues, opération ni douleur :

ALLEZ A **L'INSTITUT D'OPTIQUE**
Voir et consulter le **Spécialiste BEAUMIER** Le meilleur de Montreal
144 Est, rue Ste-Catherine, Près Ave Hôtel-de-Ville.

Il recherche les Cas difficiles, *Désespérés* : Pose *Yeux Artificiels*, Naturels à se tromper.

Fabrique et ajuste lui-même, depuis 25 ans, *lunettes, Iorgnons, etc.*
Ses nouveaux "*Verres Toric à ordre*" sont garantis pour bien
Voir de *Loin* et de *Près*, pour tracer, coudre, lire et écrire.

Cette annonce rapportée vaut 15c par dollar sur tout achat en *lunetterie*.
Prenez garde ! Pas d'agents sur le chemin pour notre *maison responsable*.
Heures de bureau: Tous les jours de 9 à 9 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)



AVIS

Duckett & Duckett

ASSURANCES

Pour les Cies North British &
Mercantile, London, Liverpool
& Globe, Atlas, Northern, Com-
mercial Union, etc.

TAUX SPECIAUX POUR LES EGLISES

161 Girouard, ST-HYACINTHE
TÉLÉPHONE BELL 31.

Etablie en 1885

Phone 5146

Alphonse Couture

HORLOGER, BIJOUTIER
ET OPTICIEN

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS

51 rue Principale, HULL, P.Q.

J. Moyneur,

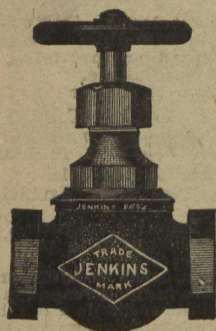
LIMITÉE

MARCHANDS A COMMISSION
BEURRE, FROMAGE,
ŒUFS, LARD ET
PRODUITS, etc.etc.

12 et 14 rue York

OTTAWA, Ont.

Phone : Rideau 2306-2307



A. BLONDIN & Cie,

Plombiers-Sanitaires

Fournaises à l'Eau Chaude et à la Vapeur, Gaz,
Bains, Water Closets, etc., etc.

SPECIALITES: —————

Eglises, Presbytères et
Communautés Religieuses.

La Banque Canadienne de Commerce

CAPITAL	-	\$15,000,000
RESERVE	-	13,500,000

Avec 375 succursales répandues par toute la puissance du Canada, cette Banque est dans une position exceptionnelle pour servir les intérêts des industriels et des manufacturiers. Aussi, succursales à Portland, O., Seattle, O., New-York, E. U., Vancouver, Victoria et autres points sur la côte du Pacifique.

Traites, Mandats, Lettres de crédit payables à tous ces endroits.

Attention particulière donnée aux affaires des cultivateurs.

J. LAFRAMBOISE,

GERANT A ST-HYACINTHE.

J. E. LIVERNOIS, L^TEE,
IMPORTATEUR EN GROS

PRODUITS CHIMIQUES

REMEDES BREVETES,

PARFUMS, ETC, ETC.

Rue St-Jean,

QUÉBEC, Canada

ASGRAIN & HARBONNEAU

PHARMACIENS EN GROS
INSTRUMENTS DE CHIRURGIE

30, RUE ST-PAUL EST
MONTREAL

La Banque Nationale

(Fondée en 1860)

CAPITAL AUTORISÉ	\$5,000,000.00
CAPITAL PAYÉ	2,000,000.00
RÉSERVE	2,100,000.00

NOTRE BUREAU DE PARIS
14, RUE AUBER

Offre des avantages exceptionnels au commerce et au Public Voyageur.

Succursales à St-Hyacinthe et à Ottawa.

THÉS CAFÉS CACAO

NOS ÉPICES

Nos Gelées et nos Essences
Sont Hygiéniques et pleines de saveur

J. A. SIMARD & CIE.

5-7 rue St-Paul Est, Montréal
MONTREAL ET NEW-YORK
TEL. MAIN 103

L. P. MORIN & FILS

ENTREPRENEURS MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES,
MOULURES, DECOUPAGES, ETC., ETC.

— SPÉCIALITÉ : —

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

Tout ouvrage fait promptement. Satisfaction garantie.
Coin des rues

St-Joseph et St-Antoine, - - St-Hyacinthe, P.Q.

J. D. DESROSIERS

ARMAND SEGUIN

Desrosiers & Seguin

MARCHANDS DE

Chaussures, Claques, Valises, Etc.

143 RUF CASCADES

ST-HYACINTHE, QUE.

Téléphone Bell 401



DESMARAIS & ROBITAILLE,

LIMITÉE

IMPORTATEURS ET FABRICANTS
D'ORNEMENTS D'EGLISE

Statues, et articles religieux, vins de
Messe, Huile 8 jours "Nice", Cierges, etc.

19 et 21 Notre-Dame Ouest,
MONTREAL

A Son Excellence Mgr Pietro di Maria
Archevêque d'Iconium
Délégué Apostolique au Canada

Excellence,

Les relations séculaires entre le Saint-Siège et l'Ordre de Saint-Dominique ont eu, grâce à vos distingués prédécesseurs, un prolongement sur les rives de l'Outaouais. Elles nous font une obligation spéciale, au lendemain de votre arrivée en ce pays, de vous présenter nos respectueux hommages de bienvenue et nos vœux de bonheur dans l'accomplissement d'une fonction auguste, liée de façon étroite à la vie externe de l'Eglise, et qui se rattache historiquement à ses lointaines origines. D'autres ont su montrer avec quel soin de prédilection Dieu prépara Votre Excellence au poste qu'elle occupe en ce moment. Il suffit que vous représentiez auprès d'eux le Chef suprême de l'Eglise, pour que les religieux de chaque Ordre et tous les membres du clergé séculier vous apportent, d'un coeur unanime, leurs promesses de respect, de confiance et de dévouement.

Implantés en terre canadienne depuis près d'un demi-siècle, les Frères-Prêcheurs y perpétuent autant que possible leurs traditions de doctrine et d'apostolat. Dans votre ville d'adoption, où se trouve leur Couvent d'Etudes, ils essaient de promouvoir l'enseignement thomiste, déjà adopté par l'Université Laval en conformité avec la direction de Léon XIII. Par l'oeuvre des paroisses et les travaux de la prédication, ils s'efforcent de dilater le règne du Christ au sein des groupes confiés en permanence ou temporairement à leurs soins. Et par l'organe qui vous transmet aujourd'hui leur hommage, ils prétendent vulgariser la matière des cours, en particulier les points de doctrine qui semblent d'application urgente ou souhaitable en ce pays.

Nous prions Votre Excellence de bénir cette moisson, pour qu'elle devienne de plus en plus féconde par le zèle et le nombre des ouvriers, et de vouloir bien compter en retour sur les prières et le dévouement des religieux de notre Province.

Dominus custodiat introitum tuum!

LA DIRECTION

NOUVEAU MESSAGE DE JUSTICE ET DE PAIX

Léon XIII a été surnommé le Pape du Rosaire, et Pie X, le Pape de l'Eucharistie. Devant la postérité, Benoît XV portera sans doute le titre glorieux de Pape de la paix.

Elu au bruit des premières batailles de la grande guerre, il n'a cessé depuis ce jour, par ses paroles et par ses actes, d'insinuer aux peuples et aux gouvernants des conseils de paix et des propositions de paix. "Rétablir l'empire de la charité sur les âmes sera l'œuvre spéciale de notre pontificat," écrivait-il dans la première Lettre Encyclique qu'il adressa à l'Eglise. Et la paix est fille de la charité.

Si étendus que soient les malheurs de la vieille Europe, ils sont encore insuffisants à absorber la sollicitude du Pasteur du genre humain. Après avoir dépensé des trésors de compassion pour les peuples belligérants, il possède encore d'immenses ressources de charité pour les autres nations, et spécialement pour la jeune Nation Canadienne.

Troublée qu'elle est par des luttes aiguës de races et de langues, qui se livrent depuis plus de six ans autour de l'école bilingue menacée par le règlement XVII, le Pape travaille activement à ramener chez elle, entre les catholiques, la paix et la charité qui doivent unir tous les disciples de Jésus-Christ. C'est en vain qu'on tentera de rétablir ces vertus sans le respect complet et mutuel des droits respectifs des deux grandes nationalités qui composent l'Eglise du Canada. C'est ce principe que Benoît XV s'efforce d'inculquer, particulièrement en matière scolaire, dans sa lettre "Litteris Apostolicis." Sans ce respect de la justice et sans une bienveillance réelle entre les différents groupes catholiques, toute mesure serait inopérante.

Aussi, le funeste règlement XVII, bien loin d'être approuvé et imposé à nos compatriotes, peut être, sans manquer à la justice, l'objet de toutes les modifications que les Franco-canadiens jugeront nécessaires et avantageuses pour la

bonne éducation de leurs enfants, selon leurs traditions catholiques et nationales.

Après avoir énuméré quelques points particuliers, d'intérêt religieux, le Pape ne pouvant entrer dans tous les détails, emploie à plusieurs reprises les formules les plus compréhensives: 1° "Les Franco-Canadiens peuvent, sans manquer à la justice, désirer et chercher à obtenir certaines concessions plus amples." 1 2° Cependant ces avantages et d'autres encore qui pourraient être utiles, doivent être demandés et réclamés de telle façon," etc. 2 3° "Les Franco-canadiens seront libres de réclamer pour la loi scolaire les interprétations ou même les mutations qu'ils souhaitent." 3

Donc, les Canadiens-français sont libres, et sans blesser la justice, de réclamer toutes les améliorations et mutations de la loi scolaire qu'ils désirent, qu'ils jugent nécessaires ou utiles au bien de leurs enfants. Ils sont alors dans l'exercice de leur rôle de chefs de famille, et aucune autorité étrangère ne peut intervenir pour fixer la nature ou l'étendue de leurs réclamations d'ordre civil ou national.

Quant au mode à employer dans ces réclamations, il y a deux choses à considérer: les moyens à mettre en œuvre, et les défauts à éviter.

L'emploi de tous les moyens légaux et traditionnels est légitime: *Ea videlicet adjuncta omnia adhibendo quae civium cuique ex lege legitimoque more permittuntur.*

Ces moyens peuvent être utilisés par le père de famille lui-même, ou par ses représentants autorisés.

Dans une affaire d'intérêt local, per exemple, la commission scolaire de la paroisse est toute désignée pour prendre l'initiative. N'est-elle pas élue par les contribuables du lieu pour les représenter légalement? Mais lorsque plusieurs municipalités scolaires souffrent des mêmes besoins, lorsque des intérêts généraux sont en cause, ne vaut-il pas mieux unifier les efforts en les coordonnant, et confier la

(1) Posse non injuste Franco-Canadenses omnia simulque ampliora quaedam concedi sibi et desiderare et exquirere.

(2) Haec tamen et si quae utilia sunt alia, sic a catholicis petenda sunt ac persequenda.

(3) Libertas esto ad assequendas in lege scholastica interpretationes mutationesve quas optent.

défense de tous à un organisme spécial, créé ou à créer, qui parle et qui agit au nom de tous ses commettants? L'unité de commandement a conduit à la victoire les armées des nations alliées. Pourquoi l'unité de direction dans la poursuite des revendications scolaires n'amènerait-elle pas le même dénouement triomphal et pacifique?

Sont interdits par l'autorité pontificale dans les revendications, les procédés violents et illégitimes, et tout ce qui sentirait la révolte. Sont encore interdits les procès, intéressant tous les catholiques, et touchant cette loi scolaire. Du moins, ne peuvent-ils pas être engagés sans l'autorisation préalable de l'évêque du lieu, lequel est tenu de prendre conseil des prélats intéressés. Comme il y va des intérêts religieux de toute une province, la prudence autant que la justice réclament que les défenseurs-nés du catholicisme dans cette région soient appelés à se prononcer sur une question d'un intérêt vital pour l'Eglise.

Benoît XV termine sa lettre par un émouvant appel à l'union, à la paix et à la concorde entre tous les catholiques, fidèles et pasteurs. Aux fidèles de garder la charité les uns envers les autres; aux chefs de gouverner dans l'Esprit d'unité et de paix qui les a appelés à régir leur communauté particulière.

“Que de sévères avertissements soient donnés à quiconque, parmi le clergé et les fidèles, oserait à l'avenir exciter les animosités qui ont divisé les Canadiens jusqu'à ce jour. Si quelqu'un refusait d'obéir, que les Evêques en réfèrent au Siège Apostolique.”

Ce bref résumé de la lettre du noble Benoît XV suffit à faire saisir l'immense portée de ces pages de ferme justice et de tendre charité.

L'heure du monde est grave: elle marque un nouvel ordre de choses qui doit surgir dans la paix enfin revenue sur la terre. Nous ne doutons pas que, nous aussi, nous goûterons notre part de cet universel bienfait. Elle est donc, enfin, passée l'époque des jours chargés d'angoisse qui pesaient si lourdement sur le cœur des pères et des mères, sur la conscience des chefs. Voici une ère nouvelle où chaque fils de l'Eglise, faisant tout son devoir de catholique,

évitera les discussions irritantes, les actes discordants, pour aider son frère par un sentiment élevé de son devoir. Aujourd'hui, c'est l'heure de l'espérance; demain, ce sera celle de la récompense et du succès.

Au Pontife juste et compatissant, dont la sagesse et la bonté nous auront procuré ces inestimables biens, toute la gratitude de nos cœurs et la filiale admiration de nos esprits! Au Père commun, la plénitude d'une confiance toujours plus ferme, parce qu'il est en même temps le Vicaire de Dieu!

FR. RAYMOND-M^{ie} ROULEAU, O.P.

Ottawa, 15 novembre 1918.



QU'EST-CE QUE LA CERTITUDE MORALE ?

LES THÉOLOGIENS (1)

Les théologiens ne traitent pas ex professo des questions philosophiques. Mais le contact intime de la théologie avec la philosophie les oblige souvent à faire des excursions dans le domaine des vérités purement rationnelles. Dans l'enquête que nous avons entreprise sur les opinions des philosophes touchant la certitude morale, nous ne pouvons donc négliger de faire une place considérable aux théologiens. D'autant plus que la science théologique porte avec elle une lumière et une certitude dont il rejaillit nécessairement quelque chose sur les vérités philosophiques qu'elle touche. Il ne faut pas oublier néanmoins qu'un certain nombre de théologiens mettent, sans s'en douter, dans ces discussions rationnelles, plus de souci de faire triompher leurs thèses, c'est-à-dire la conception particulière qu'ils se font de la doctrine

Voir notre livraison d'octobre.

révélée, que de désir impartial de découvrir la pure et simple vérité.

Les théologiens ont l'occasion de parler de la certitude morale et de nous dire comment ils la conçoivent, en traitant de deux questions différentes : quand ils se demandent si on peut savoir qu'on est en état de grâce, et ailleurs, quand ils recherchent quelle certitude du fait de la révélation est nécessaire et suffisante pour faire un acte de foi raisonnable.

Pour permettre au lecteur de mieux saisir la portée des définitions ou des analyses de la certitude morale que nous allons leur emprunter, il ne sera pas inutile de rappeler d'abord les grandes lignes des solutions qu'ils donnent à ces deux questions.

Peut-on savoir qu'on est en état de grâce ? Voilà une question qui a première vue ne paraît pas bien difficile à résoudre. Il faut être en état de grâce pour accomplir certains actes de la vie chrétienne, par exemple, pour communier. D'autre part, tous les moralistes, quelque soit le système qu'ils professent sur l'usage des opinions probables, sont unanimes à nous enseigner qu'il faut être guidé par une conscience certaine pour agir sans commettre de faute. Il faut donc pour accomplir ces actes, par exemple, pour recevoir la sainte communion sans la profaner par un sacrilège, avoir un minimum de certitude qu'on est en état de grâce, et quand l'Eglise prescrit à tous les fidèles de communier au temps de Pâques, elle suppose que tous peuvent avoir ce minimum. Nous savons aussi que d'après l'ordre établi de Dieu, la grâce, tout en restant, ce qu'elle est essentiellement, un don gratuit de Dieu, suit infailliblement nos dispositions morales. Or ces dispositions morales peuvent être et sont en effet du domaine de la conscience. Il semblerait donc qu'on peut savoir qu'on est en état de grâce. Et pourtant les théologiens affirment unanimement qu'on ne le peut pas. Pour ne pas se méprendre sur le sens de cette solution, qui est celle de saint Thomas et de tous les scolastiques, il faut se rappeler que saint Thomas suit ici comme à l'ordinaire Aristote. Or Aristote réserve le nom de science (*scire, savoir*) à une connaissance par les causes, ou par voie de démonstration rigoureuse de principes évidents et indémontrables. S'il s'agit d'une connaissance de cette sorte, il ne saurait être douteux qu'on ne peut pas *savoir* qu'on est en état de grâce, puisqu'il faudrait pour cela,

comme le remarque péremptoirement saint Thomas, connaître directement Dieu, qui est le principe de la grâce. Nous ne pouvons donc pas *savoir*, avec la certitude propre à la science au sens aristotélicien du mot, c'est-à-dire avec une certitude absolue, que nous sommes dignes de l'amour de Dieu et en grâce avec lui. Mais le robuste bon sens de saint Thomas ne pouvait manquer d'observer que tous les bons chrétiens, et tous les philosophes aussi, lorsqu'ils oublient la terminologie d'Aristote, savent qu'ils sont en état de grâce, quand ils n'ont pas commis de faute grave ou après avoir fait une bonne confession, et c'est bien cette douce assurance, cette certitude, qui fait l'incomparable bonheur de la vie chrétienne. Seulement cette certitude n'est pas absolue, et saint Thomas l'appelle une certitude conjecturale, sans d'ailleurs s'expliquer autrement. Ses commentateurs et ses disciples, je pense aux modernes surtout, s'en tiennent ordinairement à sa solution sans en dépasser les termes et sans chercher à approfondir sa pensée. A l'époque des grandes controverses protestantes, au seizième, au dix-septième siècle, on était plus complet et plus précis. Que ne gagnerait-on pas à relire les abondantes discussions de cette brillante époque ! Je ne crois pas qu'on ait rien écrit de mieux sur ce sujet que les judicieuses dissertations de Bellarmin (†1621)¹, et on a souvent fait moins bien. La certitude conjecturale de saint Thomas reçoit ici son vrai nom de certitude morale, encore que Bellarmin ne sache pas la définir avec la dernière précision. On reconnaît en effet sans peine dans cette certitude une certitude véritable, qui exclut tout doute réel, mais qui n'écarte pas absolument toute possibilité d'erreur : c'est la certitude morale, telle que nous l'avons définie. Certitude imparfaite, mais suffisante pour donner la paix à l'âme, tout en la retenant dans la crainte et l'humilité.²

1. BELLARMIN, *Disput. de cont. fid., de justif.*, 1, 3, c. 1 à 12. Neapoli, 1858, t. 4, 533 ss. Cf. p. 556. Le commentaire de la *Somme* de Sylvius (†1649), qui s'inspire de Bellarmin et le résume, est presque parfait. (Sylv., *Comm. in Sum. S. Thom.*, Duaci 1653, t. 1, p. 828). Suarez (†1617) a exposé toute cette question avec sa maîtrise ordinaire. (Suarez, *Op.*, éd. Vivès, Paris, 1865, t. 9, p. 546 et ss.)

2. Le Concile de Trente, qu'on cite quelquefois à propos de cette question, n'a en vue que la certitude de foi de la rémission de ses propres péchés que les protestants reconnaissent comme le seul principe de la justification. Il paraît supposer une certitude ordinaire de l'état de grâce différente de celle-là, puisqu'il se borne à affirmer

La seconde question où les théologiens ont à s'occuper de la certitude morale est celle des motifs de croire, ou comme on a dit communément jusqu'à présent, des motifs de crédibilité de notre foi. Pour faire un acte de foi raisonnable, faut-il attendre qu'on soit absolument certain du fait de la révélation, ou peut-on se contenter d'une simple probabilité? S'il faut être absolument certain, quand donc pourra-t-on croire? Autant vaudrait dire qu'il est impossible de faire un acte de foi raisonnable. Mais d'autre part, ne faut-il pas, avant de donner un assentiment sans réserve à la révélation, disons plus, avant de pouvoir le faire, ne faut-il pas que j'aie au moins un minimum de certitude que c'est Dieu qui me parle? Il est en effet psychologiquement impossible de faire un acte de foi, qui est un acte de suprême certitude, aussi longtemps qu'on conserve quelque doute véritable sur l'identité de Celui qui le demande. Le minimum de certitude nécessaire et suffisant, c'est la certitude morale. Il n'y a guère de divergences d'opinions sur ce point. Tous cependant n'expliquent pas cette certitude de la même manière. Quelques-uns sont même allés jusqu'à parler d'une certitude morale propre à l'apologétique. Mais si l'homme a reçu le pouvoir de créer des êtres par son imagination, il n'a pas celui de leur donner la réalité et la vie en dehors de ses facultés, et il faut sans doute traiter cette certitude morale nouvelle comme un fantôme de rêve. Non, la certitude morale de l'apologétique est la certitude morale tout court, la certitude morale de tout le monde, celle dont il faut se contenter pour se déterminer à agir et qui est suffisante pour établir une obligation morale. Au reste, tous les difficultés imaginaires qu'on se crée, faute d'une notion nette et précise, tombent d'elle-mêmes quand on sait la définir.

Ces digressions un peu longues sur la solution des problèmes que les théologiens avaient en vue en étudiant la certitude morale nous ont paru nécessaires pour faire comprendre leurs hésitations et leurs tâtonnements, et quelquefois aussi la divergence de leurs opinions. Nous suivrons pour

qu'on peut douter de sa grâce, même en croyant à l'efficacité des sacrements. "Quiconque, dit-il, jette les yeux sur sa propre infirmité, peut craindre et douter de sa grâce." (Sess. 6, cap. 9, *De inani fiducia haereticorum*)

les théologiens un ordre analogue à celui que nous avons adopté pour les philosophes, c'est-à-dire que nous commencerons par donner les définitions des manuels les plus connus et des auteurs modernes, puis nous remonterons aux anciens. Nous ne pouvons songer à examiner en détail la doctrine de tous les théologiens, un volume entier n'y suffirait pas. Parmi les auteurs que nous ne citons pas, il y en a un certain nombre dans lesquels nous n'avons rien trouvé qui méritât d'être signalé. Il y en a aussi quelques-uns, nous avons le regret de le dire, que nous n'avons pu consulter.

Un des manuels de théologie les plus répandus est le *Synopsis theologiae dogmaticae* de Tanquerey.¹ Tanquerey étudie assez longuement la certitude morale dans son traité d'apologétique. Il la définit: "Une ferme adhésion de l'esprit aux vérités (historiques ou métaphysiques) qui influent sur la vie morale, laquelle adhésion est donnée sous l'influence de certaines dispositions morales et avec le concours de la volonté."² Cette définition s'écarte considérablement de toutes celles que nous avons rencontrées jusqu'ici et qu'il nous reste encore à examiner. Elle s'écarte aussi sans doute beaucoup plus de la vérité.

Monseigneur Pâquet n'a pas défini la certitude morale dans ses *Disputationes theologicae*. Du moins je n'ai pas su trouver sa définition, s'il en a donné une.

Le cardinal Billot, dont les cours à l'Université Grégorienne ont été suivis avec tant d'intérêt par ceux qui sont allés à Rome poursuivre leurs études théologiques, il y a une quinzaine d'années, ne parle pas de certitude morale dans son traité de la Foi, mais il demande pour le fait de la révélation une certitude produite par des "raisons certaines, qui excluent au moins tout doute prudent."³ Dans

1. TANQUEREY, *Synopsis theologiae dogmaticae*, Parisiis, 1914, 3 vol. Cette *Synopsis* est devenue une véritable petite encyclopédie.

2. Firma mentis adhaesio veritatibus (historicis aut metaphysicis) in vitam moralem influentibus, quae datur sub influxu dispositionum moralium et cum concursu voluntatis. *Op. cit.*, t. 1, p. 16. On a dit de cette définition qu'elle avait été inventée pour les besoins du traité. En réalité, elle a été empruntée à Ollé-Laprune. Mais l'auteur a été bien mal inspiré, croyons-nous, quand il a pensé que cette définition arbitraire pouvait éclairer et simplifier les problèmes de l'apologétique.

3. BILLOT, *De virt. infus.*, Romae, 1905, p. 306. ...rationes certae, quae saltem excludunt omne dubium prudens.

son traité de la Grâce, en face d'un autre problème et ayant sous les yeux la *Somme* de saint Thomas, il semble nier l'existence de la certitude morale. Elle se confond pour lui avec la probabilité, ou la certitude pratique. Il dit en effet qu'on peut savoir qu'on est en état de grâce "avec cette très grande probabilité, à laquelle quelques-uns ont coutume de décerner le nom de certitude morale, en tant qu'elle n'a pas contre elle de doute positif, qui, dans la pratique, puisse ébranler un homme prudent." ¹ Nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de cette confusion.

Le Père Pesch, s.j., dans ses célèbres *Praelectiones dogmaticae*, après avoir dit qu'on ne peut avoir une certitude absolue de ses propres dispositions, conclut qu'il faut se contenter d'une certitude morale au sens large qu'on est dans la grâce de Dieu, ² mais il ne définit pas autrement la certitude morale. Retenons seulement qu'il l'oppose à la certitude absolue.

Le bon vieil Hurter, dont le manuel a mis à l'épreuve la patience de tant de générations de séminaristes, ne s'est guère mis en frais pour définir la certitude morale. Il dit très bien que la certitude morale du fait de la révélation est suffisante pour croire, qu'on ne peut exiger rien de plus, mais il la définit d'un mot seulement, celle qui "exclut tout doute prudent." Dans le traité de la Grâce, il accorde qu'on peut avoir une "certitude conjecturale et morale de son état de grâce, c'est-à-dire une certitude qui exclut la crainte actuelle, le doute prudent." ³ Cette définition n'est guère que celle de la certitude en général. On entrevoit bien qu'il y avait un peu plus de précision dans son esprit, mais il n'a pas jugé à propos de s'expliquer davantage.

A ces manuels, joignons deux ouvrages récents où la question de la certitude dans ses rapports avec l'acte de foi a été particulièrement étudiée, *La Foi et l'acte de Foi* du Père Bainvel, et *La crédibilité et l'apologétique* du Père

1. BILLOT, *De gratia Christi*, Romae, 1912, p. 205. ...cum illa maxima probabilitate, quae apud quosdam nomine moralis certitudinis solet insigniri, pro quanto non habet contra se positivum dubium, quod in ordine ad praxim, virum prudentem movere possit.

2. PESCH, *Praelectiones dogmaticae*, Friburgi, 1900, t. 5, p. 204

3. HURTER, *Theologiae dogmaticae compendium*, Oeniponte, 1896, t. 1, p. 481. Sufficit certitudo moralis excludens omne prudens dubium; et t. 3, p. 177. Concedimus certitudinem conjecturalem et moralem, quae excludit actualement formidinem, prudens dubium.

Gardeil. Le Père Bainvel demande une certitude véritable du fait de la révélation. Cette certitude est cependant une de celles "qui, tout en ne laissant aucune place au doute prudent et motivé, ne fixent pas tellement l'esprit par l'évidence irrésistible du vrai que le doute ne puisse se présenter et troubler la paix intellectuelle." ¹ Il a appelé lui-même plus tard cette certitude la certitude morale. La définition qu'il en donne convient assurément à la certitude morale, mais elle convient aussi, rigoureusement parlant, à la probabilité, ce qui signifie qu'elle est incomplète par manque de précision. Le doute qui "peut troubler la paix intellectuelle" n'a pas été suffisamment analysé. Le livre du Père Gardeil contient une étude bien plus fouillée des problèmes de la foi. ² Mais l'auteur aime le fracas des grands mots qui se heurtent et s'entrechoquent, et il les a accumulés à plaisir dans son livre. Il en résulte qu'on n'est pas toujours bien sûr de saisir sa pensée ou du moins la réalité qu'il veut nous montrer. Car si la lumière jaillit quelquefois du choc des idées, elle jaillit bien rarement du choc des mots. Dégagé de son appareil verbal, la pensée de l'auteur sur le point qui nous intéresse est la suivante: Pour faire un acte de foi raisonnable, la certitude probable du fait de la révélation suffit. Cette certitude probable, de son aveu, l'équivalent de la certitude morale des autres auteurs, n'est pas autre chose que la très grande probabilité, car il ne saurait y avoir de milieu entre la certitude et la probabilité. En réalité, ce qu'il a en vue, c'est la certitude pratique, la probabilité plus ou moins grande, dont nous faisons par un coup de volonté une certitude, quand il faut nous déterminer à agir.

En remontant un peu dans le siècle dernier, nous rencontrons plusieurs théologiens appréciés et qui méritaient de l'être. Quelques-uns ont défini la certitude morale. Wilmers, dans son traité de la Religion, admet la distinction classique en certitude métaphysique, physique et morale. La certitude morale est celle qui est "fondée sur des principes moraux." Il fait cependant cette remarque intéressante et à retenir que "la certitude fondée sur des principes physiques ou métaphysiques est quelquefois appelée morale,

1. BAINVEL, *La Foi et l'acte de Foi*, Paris, 1898, p. 106.

2. GARDEIL, *La crédibilité et l'apologétique*, Paris, 1912, c. 3, *La crédibilité commune*. Voir la préface, p. X.

c'est-à-dire chaque fois qu'il s'agit d'une chose qu'on connaît avec une certitude telle qu'on puisse la nier sottement, mais non pas raisonnablement." ¹ La raison qu'il en donne est très juste, c'est que le degré d'adhésion de notre esprit ne dépend pas tant du poids des motifs en eux-mêmes que de la clarté avec laquelle nous les percevons. Une preuve peut être très forte en elle-même, mais si je n'en saisis pas la valeur, elle ne fera que peu d'impression sur moi, et sera même impuissante à produire la certitude dans mon esprit.

Mazzella dit qu'il y a certitude morale, quand il "peut y avoir fausseté physiquement parlant, mais non moralement parlant." ² Cette définition a le tort de n'en pas dire beaucoup plus que le mot lui-même qu'il s'agit de définir. L'auteur distingue ensuite la certitude morale au sens strict et au sens large. La certitude morale au sens large paraît être la certitude pratique.

Satolli ne définit pas la certitude morale, mais en parlant de la foi humaine, qui est un exemple de certitude morale, il observe très exactement qu'elle "n'exclut pas tout à fait toute possibilité du contraire." ³ C'est là en réalité la définition de la certitude morale. Une analyse plus complète de cette possibilité très faible du contraire qu'il reconnaît dans la foi humaine, l'eût conduit jusqu'à une définition parfaite.

Palmieri ne distingue pas la certitude morale d'une très grande probabilité, et c'est uniquement dans ce sens qu'on peut avoir la certitude de sa grâce. ⁴

Nous passons maintenant tout d'un bond au dix-septième siècle, où la théologie compte tant de si grands noms, particulièrement en Espagne. Les Carmes de Salamanque nous ont laissé un vaste commentaire de la *Somme* de saint

1. WILMERS, *De religione revelata*, Ratisbonae, 1899, p. 100. Certitudo moralis in principiis moralibus nititur et propterea ad ipsam evidentiam non pertingit. Etiam certitudo in physicis et metaphysicis principiis fundata quandoque vocatur moralis, vid. quoties agitur de re quae ea certitudine cognoscitur ut imprudenter quidem non vero prudenter negari possit.

2. MAZZELLA, *De virt. infus.*, Romae, 1879, p. 262. Certitudo est moralis quando scilicet quamvis physice possit esse falsitas, moraliter non potest.

3. SATOLLI, *De gratia Christi*, Romae, 1866, p. 200. Fides humana non expellit omnino quamcumque possibilitatem contrarii.

4. PALMIERI, *De gratia divina*, Romae, 1877, autog., p. 842.

Thomas, achevé vers 1700. Ils y expliquent ainsi la certitude morale. "Il arrive quelquefois, disent-ils, que le motif de l'assentiment n'ait pas une connexion infallible et essentielle avec l'objet de l'assentiment, et qu'il ait cependant une connexion si grande qu'il exclut un doute prudent et alors il engendre la certitude morale et rend l'esprit tranquille, bien que de contraire ne répugne pas absolument." ¹ Cette définition bien comprise est exacte. Toutefois ils sont d'avis que la certitude morale ne diffère pas d'une certaine probabilité extrême, *ab insigni quadam probabilitate*. Ils y reconnaissent deux degrés, le premier, donné par le témoignage de tous les hommes, comme, par exemple, quand je crois que Rome existe, ² et le second, produit par le témoignage de quelques-uns.

Le zélé défenseur des doctrines thomistes, Gonet (†1681), croit lui aussi que la certitude avec laquelle nous croyons que Rome existe est une certitude morale, et qu'elle "exclut toute hésitation et toute crainte, parce qu'elle est fondée sur le témoignage d'une multitude presque infinie d'hommes de temps et de lieux divers." ³

Nous avons dit plus haut que Sylvius (†1649), dont le limpide commentaire sur la *Somme* n'est peut-être pas assez lu, est un de ceux qui semblent avoir le mieux exposé la question de la certitude de l'état de grâce. Il ne pouvait la faire sans définir convenablement la certitude morale. Sa définition cependant n'est pas complète parce qu'elle ne caractérise pas la crainte qui persiste encore dans la certitude morale. "La certitude morale, dit-il, quoiqu'elle n'exclut

1. *Curs. theol. Salmant.*, édit. Palmé. Paris, 1879, t. 10, p. 288 ss. Contingit autem quod motivum assensus non habeat infallibilem et essentialiam connexionem cum objecto assensus, habeat tamen connexionem adeo magnam ut prudentem dubitationem excludat et tum parit certitudinem moralem et reddit animum quietum licet oppositum absolutenon repugnet.

2. Nous essaierons de démontrer qu'il y a là une erreur. Notons en passant que les auteurs se condamnent eux-mêmes en affirmant un peu plus loin que ceux-là même qui voudraient douter de l'existence de la ville de Rome et s'y essaieraient n'y parviendraient pas. Une telle certitude est-elle une certitude morale? Est-on moralement certain d'une chose dont il est impossible de douter?

3. GONET, *Clypeus theol. thom.*, éd. Vivès, Paris 1876, t. 4, p. 761. Certitudo moralis, qua credimus Romam esse, omnem excludit dubitationem et formidinem, quia innititur testimonio infinitae fere multitudinis hominum diversorum locorum, temporum.

pas toute crainte (du contraire), enlève néanmoins tout trouble, toute hésitation et toute anxiété de l'esprit et de plus ce doute qui fait qu'on ne donne son assentiment à aucune partie, et fait qu'on ose estimer avec une bonne confiance qu'on est en état de grâce." ⁴

Lessius (†1623), dans son célèbre traité *De justitia et jure*, définit ainsi la certitude morale: "C'est croire prudemment de telle manière que le contraire ne paraisse nullement probable; les hommes, en effet, ont coutume communément de dire certaines les choses de cette nature." ¹ Cette définition conviendrait à la rigueur à toutes les certitudes. Je crois en effet que deux et deux font quatre de telle manière que le contraire ne me paraît nullement probable. On comprend bien ce que l'auteur veut dire: il exclut mentalement la certitude absolue, le mot *prudemment* qu'il glisse dans sa définition nous en avertit discrètement, mais il faudrait le dire de façon plus explicite.

La grande lumière théologique de cette époque, Suarez, (†1617) a peu de choses sur la certitude morale dans son traité de la Foi et ce qu'il en dit n'est pas très précis. Il distingue deux espèces de certitudes. "La seconde, dit-il, a coutume d'être appelée certitude morale, parce qu'elle est de choses qui la plupart du temps sont ainsi, bien qu'elles puissent être autrement." ² Mais il explique mieux sa pensée dans le traité de la Grâce, où il parle d'une certitude qui "n'exclut pas seulement le doute négatif ou suspensif de l'intelligence, mais encore le soupçon prudent (ou moral) de fausseté," ³ et qu'il appelle certitude morale, faute d'un autre nom. Il croit en connaître au moins deux degrés, le pre-

4. SYLVIVS, *Com. in Sum.*, Duaci, 1635, t. 1, p. 828. Certitudo moralis, quamvis non excludat omnem formidinem, tollit tamen omnem animi perturbationem, haesitationem et anxietatem ac insuper eam dubitationem qua quis neutri parti assentitur, et facit ut homo bona cum fiducia existimare audeat se esse in statu gratiae.

1. LOSSIUS, *De just. et jure*, Anvers, 1632, 1, 2, c. 10, dub. 6. Id enim moraliter certum censetur quod prudenter ita creditur, ut contrarium nullo modo videatur probabile; talia enim passim humano more certa dicuntur.

2. SUAREZ, *Op. omn.*, éd. Vivès, Paris, 1868, t. 12, p. 180. Altera vera dici solet certitudo moralis, quae est de rebus quae ut plurimum ita sunt, licet possint interdum deficere.

3. SUAREZ, *Op. omn.*, éd. Vivès, Paris 1868, t. 9, p. 546 s. Non solum dubitationem negativam seu suspensivam intellectus, sed prudentem seu moralem suspicionem falsitatis excludit.

mier produit par le témoignage de tous les hommes, comme la croyance à l'existence de Rome, l'autre par le témoignage de quelques-uns, dignes de foi.

Vasquez (†1604), l'émule de Suarez, a une longue dissertation sur la certitude en général au début de sa *Dispute* sur la certitude de l'état de grâce. Il n'y parle pas de certitude morale, dont il connaît pourtant le nom, puisqu'il l'emploie un peu plus loin. Nous la rappelons cependant à cause des réflexions aussi justes que nécessaires qu'il fait sur la confusion ordinaire entre la certitude, qui est une manière d'être de notre esprit, un état subjectif, et la vérité objective. Nous en ferons notre profit plus tard. Il accorde d'ailleurs qu'on peut savoir qu'on est en état de grâce avec une certitude qui n'enlève pas toute crainte, mais cette crainte ne cause aucun doute, et n'ébranle aucunement l'esprit. ¹

Le cardinal Bellarmin (†1621), que nous avons déjà cité, a une division particulière de la certitude, qui ne manque pas d'originalité, ni d'une certaine justesse. Il distingue les espèces de certitudes d'après la clarté ou le degré d'évidence de l'objet perçu. Mais, la clarté de l'objet n'étant pas un élément essentiel de la certitude, cette division ne touche les choses que par le dehors et elle manque de profondeur. Quoi qu'il en soit, Bellarmin distingue deux espèces de certitudes, chacune avec trois degrés: la certitude évidente, soit celle des principes, des conclusions, et de l'expérience, et la certitude obscure, ou celle de la foi catholique, de la foi humaine, et de la conjecture. La certitude de la foi humaine a deux degrés, dont le premier est tellement ferme qu'il exclut absolument toute crainte. La certitude de foi humaine ordinaire, ou certitude morale, n'est pas tellement grande qu'elle ne puisse nullement être dans l'erreur, *ut ei nullo modo possit subesse falsum*. ²

Le cardinal De Lugo (†1660), qui nous a déjà fourni des renseignements sur l'origine de l'appellation de certitude morale, distingue très bien deux espèces de certitudes morales. Il définit la certitude morale au sens propre celle qui "exclut toute crainte prudente." L'autre "n'exclut pas une

1. VASQUEZ, *Comm. ac. Disp. in 1a 2ae S. Thom.*, Lugduni, 1620 t. 2, p. 419.

2. BELLAR., *Disp. de controv. fid.*, Neapoli, 1858, t. 4, p. 534. *Fides humana ita confirmata et celebris ut omnem formidinem prorsus excludat. Certitudo fidei humanae, seu certitudo moralis, non tanta est ut ei nullo modo possit subesse falsum.*

crainte prudente, mais seulement l'hésitation prudente." ¹ Elle est causée spécifiquement par un acte de la volonté, quand l'opinion plus probable est jugée suffisante. Cette dernière certitude, est, comme il est facile de le voir, la certitude pratique.

Nous avons réservé pour la fin Grégoire de Valence, (†1603), qui seul de tous les théologiens et de tous les philosophes anciens, et à plus forte raison des modernes, nous paraît non seulement avoir pressenti ou désigné ou décrit la certitude morale, mais l'avoir bien analysée et définie. Grégoire de Valence distingue trois espèces de certitudes. La première "exclut non seulement la crainte actuelle du contraire, mais même la *possibilité* ² de le craindre délibérément, aussi longtemps du moins que dure cette connaissance; c'est-à-dire aussi longtemps qu'on est déterminé par les arguments ou les témoignages par lesquels on a été amené à cette connaissance, parce qu'alors on est persuadé qu'il ne peut se faire que cette connaissance, basée sur de tels arguments ou de tels témoignages perçus de telle ou telle manière, soit fausse." Il en donne trois exemples: l'évidence des principes et des conclusions, la certitude de la foi, et la certitude d'une vérité de fait attestée par le témoignage universel, comme l'existence de la ville de Rome. En second lieu, "une connaissance peut être certaine et sans crainte du contraire, de telle manière qu'elle n'exclut pas à la vérité la *possibilité* de craindre le contraire; mais qu'elle exclut pourtant la crainte actuelle et même de telle sorte qu'il n'arrive que rarement ou jamais qu'un homme grave, qui ait une telle connaissance, craigne le contraire, et qu'ainsi il est très difficile et comme impossible de craindre le contraire. On a coutume de l'appeler une certitude morale." Il donne comme exemple, la certitude d'un fait attesté par plusieurs personnes graves, et il ajoute cette remarque, qui montre avec quelle sûreté de regard et avec quelle pénétration il a observé la certitude morale: "Dans ce cas, dit-il, bien qu'on puisse craindre qu'il y ait erreur,

1. Lugo, *Disput. scholast.*, éd. Vivès, Paris, 1878, t. 1, p. 109. Possumus distinguere duos gradus certitudinis moralis: primus qui excludit omnem prudentem formidinem, haec est propria certitudo moralis... minus propria quae non excludit formidinem prudentem, sed solum dubitationem prudentem de illo objecto.

2. C'est l'auteur qui souligne.

cependant cela n'arrive presque jamais, et on donne son assentiment avec à peu près autant de tranquillité d'esprit et d'assurance que si on savait (*sciret*) la chose d'évidence." Enfin, la troisième espèce de certitude est celle où "l'esprit n'est simplement plus en suspens et en doute entre deux choses opposées, mais adhère à l'une d'entre elles; toutefois s'il réfléchit sérieusement, il craint facilement et à bon droit" le contraire.¹ Il est facile de reconnaître dans cette troisième certitude la certitude pratique.

Après Grégoire de Valence, c'est peut-être l'excellent Billuart (+1757), qui a le mieux compris la certitude morale et l'a le plus exactement définie. Il commence par l'opposer correctement à la certitude absolue. La certitude absolue est celle "dont il est impossible que l'objet soit faux, *cui non potest subesse falsum*, et qui exclut toute crainte du contraire." Il en donne trois exemples: la certitude de l'évidence, la certitude de la foi, la certitude du témoignage universel. L'autre espèce de certitude est la certitude *secundum quid*, la certitude morale. C'est celle que nous pouvons avoir de notre état de grâce. Il la définit: "celle qui s'appuie sur des signes et conjectures très sérieuses, mais cependant pas tellement solides qu'il ne soit impossible, moralement parlant, d'être dans l'erreur, *ei subesse falsum*." Billuart pensait beaucoup trop au texte de l'article de saint Thomas qu'il commentait, en écrivant la première partie de sa définition. Celle qu'il donne dans son traité des opinions probables est bien meilleure, sinon parfaite. La pen-

1. GREGORIUS DE VALENTIA, *Comm. theol.*, Ingolstadii, 1592, t. 2, p. 1239-1240. Non solum excludit actualem formidinem de opposito, sed etiam *potentiam* deliberate de eo formidandi, quamdiu ea quidem cognitio viget: hoc est quamdiu quis movetur argumentis vel testimoniis quibus in eam cognitionem inductus est quia scilicet sibi persuadet non posse fieri ut ea cognitio quae talibus argumentis seu testimoniis hoc aut illo modo perceptis nititur, sit falsa... Potest aliqua cognitio esse certa et sine formidine oppositi, ita ut non excludat quidem *potentiam* formidandi de opposito, sed tamen excludat actualem formidinem et ita quidem ut vel raro vel numquam accidat proderem hominem qui ejusmodi cognitionem habeat formidare de opposito atque adeo difficillimum et quasi impossibile moraliter sit de opposito formidare. Solet nominari certitudo moralis... De quibus etsi posset aliquis vereri ne falsa sint, tamen ferre non solet, sed ita tranquillo et pacato animo assentitur ac si prope modum evidenter ea sciret... It solum non haereat animus suspensus et dubius in utramque partem, sed uni omnino parti assentitur, sed si accurate cogitet, facile ac merito formidet.

sée paraît identique dans les deux cas. "La certitude morale, dit-il, est un assentiment à quelque vérité sans crainte fondée et raisonnable du contraire, bien que ce contraire puisse être (vrai) absolument parlant et sans miracle."¹ Nous n'avons que des chicanes secondaires à faire à cette définition.

Telles sont les opinions des théologiens sur la certitude morale. Les uns, et c'est le petit nombre, pensent qu'il ne saurait y avoir de certitude véritable distincte de la certitude complète et parfaite, ou, en d'autres termes, de degrés dans la certitude. Pour eux, la certitude morale est purement et simplement la très grande probabilité. Les autres, au contraire, et nous croyons que ce sont eux qui ont raison, voient dans la certitude morale une certitude véritable distincte de la probabilité même la plus grande, mais dans laquelle il reste encore une certaine crainte, encose insuffisamment analysée par eux et mal définie, qui n'ébranle pas l'assurance de l'esprit et la fermeté de son adhésion. Plusieurs même savent bien distinguer la certitude morale de sa demi-sœur, la certitude pratique.

Au cours de l'enquête que nous venons de faire, un peu longue peut-être au gré de quelques-uns, et que nous aurions voulu cependant rendre encore plus complète, le lecteur aura pu se convaincre que nous n'avons rien exagéré en disant, au début de cette étude, qu'à entendre les philosophes nous expliquer ce que c'est que la certitude morale, on croirait vraiment qu'il n'y a rien de moins bien connu. Puisque la vérité ne peut être à la fois dans tous les camps opposés, il faut bien qu'elle soit chez les uns ou chez les autres, à moins qu'elle ne se trouve ailleurs. Cette réflexion rassurera ceux qu'aurait pu effaroucher notre hardiesse, d'avoir osé proposer une définition différente de celle dont se contentent avec une touchante unanimité nos auteurs modernes. En nous écartant des modernes, égarés dans une

1. BILLUART, *Summa S. Thom. hodiernis moribus accomm.*, éd. Palmé, Paris, t. 3, p. 168. Cui non potest subesse falsum, et excludit omnem formidinem de opposito. Certitudo secundum quid seu moralis et conjecturalis nititur momentis signis et conjecturis gravibus quidem, at non ita firmis quin possit etiam moraliter loquendo eis subesse falsum; et t. 2, p. 347. Certitudo moralis est assensus veritati alicui sine formidine fundata et rationabili de opposito, licet oppositum absolute et sine miraculo esse possit.

fausse direction, nous nous sommes rencontrés avec les anciens, aux définitions desquels, à celles du moins de Grégoire de Valence ou même de Billuart, il reste peu de chose, en somme, à ajouter. Dans un prochain article, nous examinerons plus en détail les définitions que nous avons énumérées et critiquées d'un mot, et nous nous efforcerons d'en montrer l'inexactitude, ou pour mieux dire, l'insuffisance.

HENRI JEANNOTTE, *p.s.s.*



CORRESPONDANCE INTIME

AUX PARENTS.

Flavigny-sur-Ozerain, 8 juin 1879

Mes chers parents,

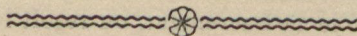
Dieu soit béni! Je suis prêtre pour l'éternité; j'ai chanté ma première messe hier. J'ai été ordonné prêtre, comme je vous l'avais annoncé, samedi sept juin, à Langres, par Mgr Bouange, évêque de cette ville. J'ai attendu jusqu'à hier pour chanter ma première messe et j'ai pu choisir une messe de la Ste Vierge. Vous n'avez pas pu être présents à la cérémonie, mais je sais que votre cœur et celui des frères et sœurs s'étaient unis avec moi au saint sacrifice. Aussi quand j'ai monté au saint autel il me semble que je me représentais toute notre chère famille. Du reste, je n'étais pas seul; mais j'avais plus que jamais présent dans mon souvenir ce saint frère qui nous a quittés pour un monde meilleur. Et il me semble non seulement qu'il contemplait du haut du ciel ce grand jour qu'il avait désiré voir sur la terre, mais encore qu'il offrait avec moi cet adorable sacrifice. Je ne vous parle point des cérémonies ordinaires de l'ordination, de la première messe. Du reste nous en causerons bientôt aussi longuement que vous le désirerez.

Ici, au couvent, ces jours sont considérés pour tous comme des jours de grandes fêtes. Quand les nouveaux prêtres reviennent de l'Ordination on les reçoit à l'Oratoire où après avoir adoré le St Sacrement, on reçoit leur bénédiction.

Puis on les reconduits dans leur cellule en chantant le "Magnificat", en répétant à chaque verset, ces paroles du psaume: "Juravit Dominus", etc. "Le Seigneur l'a juré et il ne se repentira point de son serment, vous êtes prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech." En arrivant dans la cellule, le nouveau prêtre trouve une sorte d'autel qu'on y a préparé; il s'agenouille un instant, pendant que les religieux entrent dans la cellule. Et après un Oremus que chante le nouveau prêtre, tous les religieux s'agenouillent pour recevoir sa bénédiction puis se relèvent, l'embrassent et lui baisent les mains pendant qu'on chante un psaume. Oh! il fait bon pour des frères d'habiter ensemble dans l'union de la charité. Ces jours de la famille religieuse sont agréables comme le parfum qui fut répandu sur la tête d'Aaron. Comme nous étions revenus samedi dans la nuit, la cérémonie eut lieu le dimanche. J'aurais pu chanter la messe le lundi; mais j'ai préféré attendre mercredi, à 7 hrs. J'arrivai au pied de l'autel accompagné, comme aux grandes fêtes, de deux diacres et de deux sous-diacres, et du R. P. Provincial qui venait de descendre à Flavigny. Après avoir chanté le *Veni Creator* pour demander les bénédictions du bon Dieu sur le premier sacrifice, on a commencé la messe.

J'ai eu la consolation de donner la sainte communion à une trentaine de religieux qui ont bien prié pour moi, pour vous et pour notre cher curé. La messe finie, pendant que l'on chantait le "Magnificat," tous les religieux sont venus baiser les mains qui ont touché pour la première fois le corps de N.-S. J.-C. Vous devinez sans peine que j'ai pensé à vous, à notre famille et à notre cher défunt. Il est usage que le jour de la première messe, on donne partout la première place au nouveau prêtre pour honorer en lui le sacerdoce. La journée s'est terminée par la bénédiction du St-Sacrement. Je ne vous parle point de mes impressions. Dieu seul sait ce qu'il fait dans l'âme à ces grands jours. N'allez pas croire cependant que je sois tellement transformé par ces grâces infinies de sacerdoce que je ne sens plus les misères humaines. Je les sens plus que jamais, je compte sur les prières de la famille.

FR. TH.-DOM.-C. GONTHIER, O.P.



DANS L'ÉGLISE ET DANS L'ORDRE

LE DEUIL DES DIOCESES

La mort d'un prêtre ne peut en aucune façon ressembler à une autre et le deuil qui l'accompagne offre un caractère à part.

Quand un particulier descend dans la tombe, on songe uniquement au petit groupe de parents et d'amis que ce départ plonge dans le chagrin ou la détresse. Si c'est un homme public qui disparaît de la scène officielle, on songe avec mélancolie aux services d'ordre humain qu'il eût pu rendre encore à la profession, au pays, à la race. Mais quand c'est un prêtre ou un religieux que la mort abat prématurément, la sombre perspective s'agrandit. C'est le diocèse entier—sinon l'Église entière—qui entre en deuil avec sa famille; ce sont les milliers d'âmes qu'au cours d'une existence normale son ministère eût guéries, consolées, sanctifiées. Sans doute un autre conseiller divin le remplacera auprès d'elles. Mais ce dernier devra, à cette fin, abandonner un champ peut-être à demi-ensemencé. De sorte que la mort d'un prêtre tarit toujours une source de grâces et laisse un vide spirituel difficile à combler.

Dans ces terribles communiqués de l'épidémie, nous n'avons pu relever sans frémir les noms de nombreux prêtres de cette Province, comme au-delà des mers, on n'apprenait pas sans émoi ceux des officiers tués par les obus. Si une pensée paraît de nature à nous consoler, c'est que frappés pour la plupart en plein exercice d'un zèle confinant à l'héroïsme, mais encore "prêtres pour l'éternité," ils continueront là-haut leur ministère d'intercession en faveur des survivants. Et c'est cette pensée, sans doute, ou quelque autre d'égalie portée surnaturelle, qui restreint jusque dans nos familles chrétiennes les marques extérieures du deuil, quand un membre-prêtre leur est ravi.

A Son Eminence le cardinal Bégin, dont l'archidiocèse fut décimé en proportion de son étendue; à Sa Grandeur Mgr Forbes qui perd un si digne collaborateur dans la personne de Mgr Piette; aux autorités du collège de Saint-Jean qu'afflige la disparition de trois jeunes et brillants professeurs; à la Congrégation des Pères Oblats, particulièrement éprouvée dans cette crise, nous offrons le tribut de nos condoléances, en sollicitant pour leurs vénérés défunts la prière de nos abonnés.—Fr. M. A. L.

LE T. R. P. NORBERT DEL PRADO

Une dépêche de Fribourg (Suisse), en date du 14 août, adressée aux Pères d'Espagne, annonçait le décès en cette ville du T. R. P. Norbert del Prado, O. P., savant de grande réputation, l'une des gloires de la Philosophie et de la Théologie scolastiques en notre siècle.

Le Père del Prado naquit à Loris, en Espagne, le 4 juin 1852. Il prit l'habit de l'Ordre au célèbre collège des Pères Missionnaires dominicains de Ocana, en l'année 1869, et fit sa profession l'année suivante. En 1873, il partit pour les Iles Philippines où l'envoyaient ses Supérieurs pour y poursuivre ses études dans la célèbre Université de Saint-Thomas de Manille. En 1875 il fut nommé professeur d'enseignement secondaire au Collège Saint-Jean de Latran de Manille. En 1878 il fut attaché à l'Université de Manille où il prit ses grades de Docteur en Théologie et en Philosophie et où il fut en même temps professeur de Philosophie et de Lieux Théologiques. En 1887, il fut chargé de la chaire de Saint-Thomas en la même Université.

Le Père del Prado consacra tout le temps de sa vie religieuse à l'étude ou à l'enseignement, soit plus de quarante-cinq ans, dont vingt-six furent passés à l'Université de Fribourg. Durant ses études, puis comme professeur, il se fit toujours remarquer par son talent, par son amour des fortes études, par sa clarté et sa méthode dans l'exposition des plus hautes idées spéculatives. Ces riches dons de son esprit avaient pour base les plus belles qualités morales: un esprit droit et sincère, une piété profonde, et une tendre dévotion envers la Très Sainte Vierge. Ces qualités de sa vie in-

tellectuelle, religieuse et morale qui brillèrent en lui dès sa jeunesse, il les conserva jusqu'à sa mort.

Nous ne pouvons pas dans ces quelques notes décrire au long ses œuvres théologiques, philosophiques, littéraires et ascético-religieuses. Outre celles déjà imprimées et qui sont entre les mains des savants de tous les pays, on achève d'imprimer à l'heure actuelle son grand ouvrage *Divus Thomas et Bulla Dogmatica "Inneffabilis Deus,"* dont l'apparition, nous espérons, obtiendra un grand succès, à cause de son importance du point de vue de l'exposition du dogme et de la controverse catholique.

Le père del Prado a laissé inédits des *Commentaires sur la Somme Théologique*. Ces commentaires paraîtront prochainement pour la satisfaction et l'avantage des maîtres qui expliquent la Somme de S. Thomas dans les séminaires catholiques.

Que l'âme du très pieux religieux et illustre savant que fut le Père del Prado repose dans la paix du Seigneur!

Fr. A.-M. R.

LES DOMINICAINS A LA GUERRE

—Les RR. PP. Augustin Rouillon, Michel Lubrano et le R. F. Albin Sage ont été cités à l'ordre du jour des armées françaises. Ce dernier, déjà maréchal des logis, vient d'être promu sous-lieutenant d'artillerie.

—Le R. P. Knapp, toujours en Egypte, a pris part, le 15 août, à un pèlerinage aux Lieux Saints organisé en faveur des officiers et soldats les plus méritants. Le Père raconte, dans une de ses lettres, qu'ayant un jour à choisir entre un long détour de cinq heures en train à vapeur et le trajet direct de vingt-cinq minutes en aéroplane, il opta sans hésitation pour la voie la plus courte.

A ROME

Une lettre du révérendissime Père Louis Theissling, Maître-Général, fait part de son heureux retour dans la Ville Eternelle, après une visite semée de périls heureusement traversés, *Deo favente*, dans les Provinces et Missions les plus reculées de l'Ordre.

EN ARGENTINE

Le R. P. Butler, O.P., de notre Province de l'Argentine, a exposé récemment une vingtaine de ses tableaux au Musée national de Madrid. La critique espagnole, unanime dans la louange, salue dans la personne du nouveau peintre un digne héritier, voire un émule de Fra Angelico et de Fra Bartolomeo.

AUX ETATS-UNIS

—Les cours de Théologie au Couvent de Washington, D.C., ont été renforcés par l'arrivée de dix-neuf Frères Etudiants venus du Collège de Philosophie de Ste Rose, Springfield, Ky.

Durant les vacances dernières, à leur maison d'été d'Ocean City, Md., les novices ont suivi des cours de chant et d'éloquence et donné une séance patriotique en l'honneur des vingt-deux aumôniers dominicains entrés dans le service naval ou militaire.

—A la première réunion du Tiers-Ordre féminin dans la nouvelle église Saint-Vincent Ferrier de New-York, 220 nouveaux membres ont été admis à la profession.

—La paroisse Saint-Joseph de Somerset, Ohio, desservie par nos Pères, a célébré en août dernier, par un Tri-duum d'action de grâces, le centenaire de sa fondation. Leurs Grandeurs Nos SS. Moeller, archevêque de Cincinnati, et Hartley, évêque de Columbus, prirent part à ces fêtes, de même que les pères-curés de la Province Saint-Joseph.

DANS LA PROVINCE

—Les RR. FF. Jean-Dominique Mauger et Pierre Trudél ont reçu l'Ordre sacré du Sous-Diaconat, le 13 octobre, dans la Basilique d'Ottawa, des mains de sa Grandeur Mgr Brunet, évêque de Mont-Laurier.

—Le Conseil du Couvent de N.-D. du Rosaire de Saint-Hyacinthe vient de désigner comme Sous-Prieur, pour un second terme, le T. R. P. André Bibaud.

—Le T. R. P. M.-J. Archambault est maintenu dans sa charge de Supérieur de la Maison vicariale de Lewiston.

RECENSIONS

UN AUMONIER DE RELIGIEUSES, "L'Oraison" — Sa nature, sa nécessité, ses difficultés.

"Cet opuscule est très bon." Tel est le jugement qu'en a porté le vénéré Monsieur Lecoq, ancien supérieur de Saint-Sulpice à Montréal. Cette brève recommandation en vaut de plus nombreuses et de plus longues.

Ces pages sur l'oraison seront utiles à beaucoup d'âmes. D'une lecture agréable, elles résument avec exactitude et clarté l'enseignement des maîtres de la vie spirituelle et des saints. C'est un exposé méthodique et complet d'une doctrine trop souvent disséminée dans les grands ouvrages, ou plus ou moins défigurée dans des brochures fades et sans valeur théologique.

Que ce petit volume se répande donc à nombreux exemplaires dans les communautés et les familles chrétiennes. Qu'il pénètre même dans les presbytères, et les pasteurs d'âmes auront en lui un manuel à offrir aux personnes, grâce à Dieu très nombreuses dans ce pays, qui cherchent Notre-Seigneur, et qui s'étonneront, en le lisant, de trouver ce divin Sauveur si accessible dans l'oraison.

FRERE GILLES, O. F. M.—*Les choses qui s'en vont*. Causettes canadiennes, Montréal, 1918. Plaquette de 64 pages.

"C'est le *Vieux hangar* de M. l'abbé Camille Roy, qui suggéra à l'auteur de raconter et de peindre les choses qui s'en vont ; et c'est le *Chez nous* de M. Rivard, et les *Rapaillages* de M. l'abbé Groulx, qui l'ont fait hésiter à publier ce recueil qu'il jugeait maintenant téméraire d'offrir au public. C'est que le frère Gilles ne songe pas à faire de l'art littéraire ; ou il en fait sans y assez peiner. Il prétend n'écrire qu'en "style habitant", ce qui, d'ailleurs, n'est pas absolument exact. Il a un style vigoureux et plein de sève, et souvent plein d'esprit, dans ces petits tableaux rustiques qui sont : *Les foins à la petite faulx* ; *la Laiterie* ; *le Moulin à vent* ; *les Moulins à farine* ; *le Brayage*.

Sans doute la phrase est parfois négligée, le mot un peu risqué, et le sel un peu rude dans ces pages écrites au fil de la plume ; mais combien de choses vraies, d'impressions vécues, de visions pittoresques, et de mots savoureux du terroir, dans ces causettes qu'aimeront à lire les amis de notre parler français". L. M. (*Le Canada Français*.)

"CALENDRIER DU BON-PASTEUR"—Dédié aux familles chrétiennes. En vente au monastère provincial du Bon-

Pasteur, 64, rue Sherbrooke-est, Montréal. Trois éditions à 60, 75 et 90 sous, et 10 sous en plus pour frais postaux.

Ce qui fait la valeur et l'utilité spéciales de ce calendrier, ce sont les minces feuillets, lourds de pensées et de maximes, qu'on peut détacher chaque jour, épingler ça et là ou mettre comme signets dans un volume. Ces pensées et maximes sont tirées des oeuvres des saints ou de pieux personnages célèbres. Elles sont en général d'une frappe hardie, éclatante, qu'on oublie pas. Voilà autant de messages quotidiens que Dieu nous envoie. Car la Providence se sert de tout, elle qui n'a besoin de rien, pour nous orienter dans la bonne voie, secouer notre paresse morale. Pour cette seule raison—et je ne parle pas du mérite artistique de l'oeuvre—ce sera un cadeau des plus opportuns à offrir durant les fêtes à un prêtre, un religieux, une religieuse, comme aussi aux chrétiens du siècle qui ne se résignent pas à voir fuir si rapidement les jours sans glaner au passage quelque vérité féconde.

R. P. HARPIN, O. P. — "*Le Rosaire Perpétuel*" — Prix: 15 sous, franco. S'adresser à l'auteur, 818, Middle Street, Fall-River, Mass., ou aux bureaux du Rosaire, Saint-Hyacinthe, P. Q.

Avant de partir pour son poste d'aumônier militaire, le R. P. J. Harpin, O. P. pu mettre la dernière main à son opuscule sur le "*Rosaire Perpétuel*". Annoncé depuis longtemps déjà, cet opuscule était attendu avec impatience. Et il justifie les espoirs de tous.

Celui qui écrit les lignes hâtives se rappelle encore la première croisade prêchée au Canada en faveur du Rosaire Perpétuel. C'était du haut de la chaire de la vieille Basilique de Québec : un Dominicain qui devait avoir quelque de Pierre l'Ermitte dans le ton, le geste, l'accent tout méridional de sa voix de stentor—le R. P. Saintourens—fit le sermon avec tant de fougue et de conviction ardente qu'à la fin de la messe les fidèles se précipitèrent littéralement sur lui, soit à la balustrade, soit à la sacristie. C'était à qui s'enrôlerait le premier dans cette croisade nouveau-genre qui remuait les esprits et les coeurs. Et ce succès remporté à Québec se répéta d'un bout à l'autre de la Province, je pourrais ajouter d'un bout à l'autre du pays.

Cet apôtre, chargé aujourd'hui d'années et de mérites, alla même porter sa parole pleine de feu jusque dans les paroisses canadiennes les plus reculées de la Nouvelle-Angleterre.

Malheureusement cete propagande un peu rapide n'eut pas de lendemains assez prolongés. Elle péchait par la base: les lois fondamentales du Rosaire Perpétuel n'apparurent ni assez claires, ni assez précises. La ferveur des premiers jours baissa, et aujourd'hui on est à reprendre cette croisade sur une base plus méthodique.

Et ce qui manquait le plus alors, le R. P. Harpin, O. P. vient justement de nous le donner : un manuel, un code qui renferme les principaux Canons de la dévotion nouvelle, si toutefois on peut appeler nouvelle une dévotion qui remonte au XVIIe siècle.

Dès la première page de son petit livre, l'auteur nous apprend ce qu'est l'Association du Rosaire Perpétuel. Il nous en fait un exposé qui ne laisse prise à aucune ambiguïté.

Un peu plus loin (page 37) il nous décrit son organisation aussi simple quelle est admirable. Tout est concentré entre les mains d'un Directeur Général qui, dans notre Province canadienne, réside au Couvent des Dominicains de St-Hyacinthe. Le plus pratique pour MM. les curés sera encore de s'adresser à la Maison dominicaine la plus rapprochée pour en obtenir les services du Père chargé spécialement du Rosaire Perpétuel.

Les indulgences si riches de cette dévotion sont énumérées à la page 33. Le R. P. Harpin jette de nouvelles clartés sur ce sujet enveloppé jusqu'ici de certaines ombres. Son étude lumineuse s'appuie sur les décisions les plus récentes des Congrégations Romaines.

Quand l'auteur vient à parler des intentions de l'Heure de Garde, il énonce un principe très large qui mettra sans doute tout son monde à l'aise: "Chacun, dit-il, est libre de réciter le Rosaire de son heure de garde aux intentions qu'il lui plaira."

Cependant il en est une qui semble avoir ses préférences: la grâce d'une bonne mort pour les pécheurs agonisants. Certes, on ne saurait guère le chicaner sur cette intention fructueuse entre toutes. Cette préférence nous rappelle la légende qui entoure comme d'une auréole la mémoire de notre B. Bertrand de Garrigue. Lui il ne voulait prier que pour la conversion des pécheurs, et le sort des pauvres âmes du purgatoire le laissait indifférent. Il s'efforçait même d'inspirer ce sentiment à quelques disciples quand une nuit dans une vision restée célèbre, les âmes du Purgatoire se chargèrent elles-mêmes de le rappeler au sens de la vraie doctrine et de la réalité.

Le R. P. Harpin, plus sage, prend une position mitoyenne et qui semble meilleure. N'empêche que nous avons lu dans un vieux manuel que les trois intentions proposées pour les trois chapelets qui constituent le Rosaire de l'Heure de Garde sont: 1^o la Conversion des pécheurs; 2^o le Salut des agonisants; 3^o le Soulagement des âmes du purgatoire.

Il est encore d'autres intentions facultatives: celles qu'on indique sur les billets de rappel en enrichissent l'heureuse variété.

L'opuscule du R. P. Harpin est une mine de renseignements: nous avons fait qu'en effleurer deux ou trois. Et il se vend au prix majoré de quinze sous. En ce temps de guerre, tout est majoré, même les livres, hélas! L'heure n'est donc pas aux livres; et pourtant ce petit livre vient bien à son heure. Pareil au levain évangélique qui a fait lever la pâte toute entière, cet opuscule sera pour le Rosaire Perpétuel principe de vie et de fécondité

P.-A. R.

MGR BESSON.—"*L'EGLISE, OEUVRE DE L'HOMME-DIEU.* In-12 3 fr. franco, 3.50.

Voici quelque 50 ans, Mgr Besson fut un de nos plus brillants orateurs, estimé et fort goûté de toute une génération. Ses conférences sur l'Homme-Dieu et l'Eglise étaient devenues introuvables. La librairie Téqui a eu l'heureuse idée de les réimprimer. A une heure où tant d'hommes réfléchissent sérieusement et cherchent loyalement la vérité, à l'heure aussi où souvent tant de

prêtres et de directeurs d'âmes sont embarrassés sur le choix du livre à donner pour éclairer le chemin et affermir des convictions nouvelles, ce livre, ainsi du reste que les six autres formant l'ensemble des conférences, sera éminemment utile.

Connaître l'Homme-Dieu d'abord, puis de là et après lui l'Eglise et son ensemble et enfin les mystères de la vie future, n'est-ce pas tout le programme nécessaire?

Moins profond que Mgr d'Hulst, moins théologien peut-être que le P. Monsabré, Mgr Besson plaît cependant davantage par l'agrément de son style, toujours si riche, si poétique en même temps que si pieux. C'est par le cœur qu'il pénètre l'intelligence et qu'il détermine les convictions.

V. FILLIOL, Avocat.—“*LA FRANCE NOUVELLE,*”
Le devoir sacré. In-12, 1 fr. 50; *franco*, 1.80.

Les trois grands ennemis de la Race, cause de notre déchéance d'avant-guerre, sont l'immoralité, l'alcoolisme, la dépopulation. Pourquoi ces trois fléaux ont-ils sévi si durement sur la France. M. Filliol a le courage de l'indiquer, parce que la leçon emporte le remède.

(Paris: P. Téqui, 82, rue Bonaparte; Montréal: Librairies Granger Frères et Notre-Dame; Québec: chez Garneau.)

MGR GIBIER, Evêque de Versailles.—*LA FAMILLE.*
In-12, 3.50; *franco*, 3.90.

Deux parties dans ce nouveau volume: 1^o Avoir une famille. 2^o Bien élever sa famille. La première est d'une actualité poignante et on aura gré à l'Evêque de Versailles d'avoir courageusement signalé le fléau de la dépopulation et indiqué nettement les remèdes du mal.

On jugera de l'importance de la seconde partie par l'énoncé des principaux chapitres: L'éducation est une œuvre d'amour, d'autorité, de sagesse. La Famille idéale. La religion et la mère de famille, et le père de famille. La Religion et la jeunesse masculine, féminine. La famille et le mariage des enfants—et la vocation des enfants.

Conclusion: La quantité et le qualité.

EUG. GRISELLE. — “*TERRE ET HOMMES DE FRANCE*”.

La terre paternelle, *terra patria*, mère et nourrice de nos moissons, peut, à bon droit, comme la Cornélie romaine, se parer de ses fils plus précieux pour elle que des joyaux. Elle réalise le mot des Saints Livres: ses enfants se sont redressés et l'ont proclamée belle entre toutes les nations. A quel point des vaillants qui ont donné pour la France leur sang et leur vie rendent témoignage à la terre qui les a vus naître, il faut le demander aux livres issus de la tourmente où nous sommes encore plongés. Lisez, par exemple, ce “Carême de guerre prêché à Montréal” du 25 février au 8 avril 1917 par l'abbé Thellier de Poncheville, aumônier militaire, publié sous le titre *DANS L'EPREUVE*. Que de leçons éloquentes

parce que sorties des faits et appuyées sur des exemples vivants, y ont illustré le triple enseignement du devoir, de l'épreuve et de la mort qui s'est fait voir, sensible et sanglant, sur notre terre de France, donné par les hommes de chez nous!

"Aucune expérience, écrit ce témoin, n'est plus décisive pour vérifier la valeur d'une doctrine que de l'envoyer au front: si elle résiste en cette fournaise, sa trempe est à l'épreuve du feu. Si elle succombe, sa force est vaine. Quel crédit accorderons-nous dans la direction de nos vies à une idée que tous abandonnent quand vient le moment de mourir? C'est ainsi que la France a montré que "cette ombre d'une ombre" dont on avait dit qu'elle vivait à peine est plus consistante que ne l'avait cru ceux qui annoncent volontiers pour le lendemain les funérailles du christianisme. L'Évangile inspire et anime assez notre civilisation, cette mentalité de latine si dédaigneuse de l'orgueil germanique, pour qu'ils aient vu, quoiqu'ils prétendent dans leurs libellés de propagandistes retors, que l'expression de la France chrétienne n'est pas une pure clause de style. L'épreuve est faite, et ce mutuel respect des croyances sincères que tous les coeurs droits professent d'instinct parce qu'ils savent que la contrainte n'a rien à faire dans les "affaires de conscience", a conquis sa place dans une société qui veut la justice contre toutes les oppressions.

Notre ami, François Veillot, dans la préface qu'il a écrite, tont en se récusant, au livre de M. G. Mugnier, paysan du front, intitulé **AUX PAYSANS DU FRONT**, a dit l'essentiel sur cette mission de la terre de France, et sur l'avenir de la "grande France rurale". "Les champs, écrit-il, ont besoin d'hommes complets. Ne disons pas seulement que la terre réclame des bras; elle appelle des cerveaux et des coeurs. Elle ne se donne pleinement qu'à celui qui la comprend et qui l'aime". Il ajoute à bon droit que cet ouvrage est fait pour faire comprendre et aimer cette terre de France que "les paysans de France" ont "contribué pour une part décisive et prépondérante" à défendre et libérer de l'envahisseur. Ce livre est écrit pour le paysan, adressé au paysan, redisant l'effort et l'importance du paysan, et composé en quelque manière avec la collaboration du paysan par qui connaît et aime son sujet, est le bréviaire de la France rurale, son programme d'avenir; il est le livre d'or des hommes de la terre française. "Justesse du fond et entrain de la forme", tout lui assure le succès d'un fécond apostolat. Ces tableaux alertes de la France rurale d'hier, des paysans du front, font vivre des scènes d'aujourd'hui; ils contiennent aussi des enseignements pour demain, précieux appels à nos qualités de race et à l'esprit d'initiative contre les endormantes coutumes de la routine. A ces conseils, fondés sur l'observation, il faut ajouter, si on veut connaître la France telle qu'elle est, avec les meilleurs produits de son sol, avec ses "hommes de France nourris de l'idéal respiré chez nous, ces **PORTRAITS DE LA BELLE FRANCE**, que l'académie française vient de couronner, où Maurice Talmeyr a groupé quelques spécimens marquants de "l'héroïsme pendant la guerre."

Cette galerie de figures illustre et éclaire la victoire française contre laquelle s'est brisée la force allemande si prodigieusement armée pour écraser d'un seul coup un peuple mal préparé et trop confiant. Elle prouve, à titre d'exemples,—car combien d'inconnus et d'anonymes ces noms épars signifient—que le dernier mot reste "à la beauté morale et à l'amour de la Patrie".

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1918

JANVIER

Rôle de l'Etat dans l'Instruction profane — L'Etat ne supprime pas les parents	<i>R. P. M.-Albert Marion, O. P.</i>	3
Les miracles des Protestants	<i>R. P. Gonzalve Proulx, O. P.</i>	13
Consultations—Langue et Foi—Le jeûne des femmes	<i>R. P. Aug. Leduc, O. P., C. L.</i>	17
Septième Centenaire de N.-D. de Prouille..	<i>Soeur Marie-Réginald</i>	24

FEVRIER

Partage des influences dans l'Education — L'Etat supplée les parents	<i>R. P. M.-Albert Marion, O. P.</i>	33
Correspondance intime—Lettres à un ami	<i>Le Père Gonthier, O. P.</i>	43
Tiburce et Valérien—Histoire de deux petits moutons.	<i>R. P. M.-Ceslas Forest, O. P.</i>	49
Consultations.	<i>Fr R.-M. R.—Fr M.-A. M.</i>	53
Dans l'Ordre.	<i>Fra Domenico</i>	55

MARS

Saint Thomas d'Aquin.	<i>R. P. R.-M. Rouleau, O. P.</i>	65
Pour les Jeunes —De la formation à l'action.	<i>R. P. V.-M. Breton, O. F. M.</i>	69
Respect à la maison.	<i>Abbé Geo. Courchesne</i>	74
Foi et Progrès.	<i>Pierre Julien</i>	81
Correspondance intime—Lettres à un ami	<i>Le Père Gonthier, O. P.</i>	85
Dans l'Eglise et dans l'Ordre.	<i>Fra Domenico</i>	89

AVRIL

Sort des droits non réservés sur l'Education — Réponse à une objection.	<i>R. P. M.-Albert Marion, O. P.</i>	97
La crise du Protestantisme—La dissolution des églises.	<i>R. P. M.-Ceslas Forest, O. P.</i>	VJE
Correspondance intime—Lettre à un ami.	<i>Le Père Gonthier, O. P.</i>	116
Dans l'Eglise et dans l'Ordre.	<i>Fra Domenico</i>	120

MAI

La crise du Protestantisme—En marche vers la libre-pensée	<i>R. P. M.-Ceslas Forest, O. P.</i>	129
Pour les Jeunes—De la facilité	<i>R. P. V.-M. Breton, O. F. M.</i>	138
Dernier assaut contre les droits non réservés	<i>R. P. M.-Albert Marion, O. P.</i>	147
Correspondance intime—Lettre à un ami	<i>Le Père Gonthier, O. P.</i>	155

JUIN

La crise du Protestantisme—L'indifférence religieuse.	<i>R. P. M.-Ceslas Forest, O. P.</i>	161
Le plan de nos Evangiles—D'après un livre récent	<i>Abbé H. Jeannotte, P. S. S.</i>	169
Consultations—Le nouveau code et les questions de langue— La foi.	<i>R. P. Aug. Leduc, O. P.</i>	180
Dans l'Ordre.	<i>R. P. P.-V. Charland, O. P.</i>	183

JUILLET

Prière au Christ qui aime les Francs	<i>R. P. M.-A. Lamarche, O. P.</i>	193
La crise du Protestantisme—Le retour au Catholicisme.	<i>R. P. M.-Ceslas Forest, O. P.</i>	195
Le scandale de la Médiocrité.	<i>R. P. A. Bissonnette, O. P.</i>	200
Correspondance intime—A un ami—A son frère.	<i>Le Père Gonthier, O. P.</i>	207
Dans l'Eglise et dans l'Ordre	<i>Fra Domenico</i>	211

AOÛT

L'Oeuvre de S. Dominique—Son but essentiel.	<i>R. P. M.-A. Lamarche, O. P.</i>	225
Du travail et de la méthode	<i>R. P. V.- M. Breton, O. F. M.</i>	232
Une réponse à l'objection protestante.	<i>R. P. Gonzalve Proulx, O. P.</i>	240
Correspondance intime—Lettre à un ami	<i>Le Père Gonthier, O. P.</i>	245
Dans l'Eglise et dans l'Ordre.	<i>Fra Domenico</i>	248

SEPTEMBRE

Du travail et de la méthode	<i>R. P. V.-M. Breton, O. F. M.</i>	257
Consultation—Le jeûne des femmes.	<i>La Rédaction</i>	269
Correspondance intime—Lettre à un ami	<i>Le Père Gonthier, O. P.</i>	271
Dans l'Eglise et dans l'Ordre.	<i>A.-M. R., Fra Domenico</i>	275

OCTOBRE

Qu'est-ce que la certitude morale?	<i>Abbé H. Jeannotte, P. S. S.</i>	289
Pour les Jeunes—Le bon emploi du temps.	<i>Fra Domenico, O. P.</i>	302
La Foi don de Dieu.	<i>R. P. A.-M. Richer, O. P.</i>	308
Correspondance intime—Lettre à un ami	<i>Le Père Gonthier, O. P.</i>	313
Dans l'Ordre.	XXX	315

NOVEMBRE

Au fond du divorce	<i>R. P. M.-Ceslas Forest, O. P.</i>	321
L'Apostolat par le Travail.	<i>Abbé Arthur Deschènes</i>	334
Correspondance intime—Lettre à un ami.	<i>... Le Père Gonthier, O. P.</i>	345
Dans l'Ordre.	<i>Fra Domenico</i>	350

DECEMBRE

A son Excellence Mgr Pietro di Maria.	<i>La Direction..</i>	353
Un nouveau message de Justice et de Paix	<i>R. P. R.-M. Rouleau, O. P.</i>	354
Qu'est-ce que la certitude morale?—Les théologiens.	<i>Abbé H. Jeannotte, P. S. S.</i>	357
Correspondance intime—Aux parents..	<i>Le Père Gonthier, O. P.</i>	371
Dans l'Eglise et dans l'Ordre.	<i>M.-A. L... A.-M. R.</i>	373
Recensions.		377



Médailles en Aluminium

MEDAILLE DE S. VINCENT FERRIER

- ET -

MEDAILLE DU Bx MARTIN DE PORRES

(contre les méfaits des rats et des souris)

Sur un côté de la médaille : S. Vincent Ferrier ;

sur l'autre côté : Bx Martin de Porrès.

L'unité..... 5 sous, port compris

la douzaine..... 35 sous, " "

le cent..... \$2.50, " "

Images du Bx Martin de Porrès (contre les méfaits des rats et des souris)—la douzaine : 10 sous ; le cent : 60 sous.

Images de S. Vincent Ferrier avec prière pour neuvaine :

la douzaine : 5 sous ; le cent : 35 sous.

Médailles du très Saint Rosaire : la douzaine : 25 sous.

Neuvaine à S. Vincent Ferrier. 24 pages : 10 sous.

LE ROSAIRE, St-Hyacinthe



MIEL

RUCHER DE

CHS. PELOQUIN, APICULTEUR, ST-HYACINTHE, P. Q.

LA CIE LANGEVIN

(Successeurs de LANGEVIN FRERES)

Fabrique de pâtisseries. Spécialité : Fabrication des biscuits "SODA"

Vente en GROS et au DETAIL

Tel. Bell 197

82, 84 et 86 RUE SAINT-ANTOINE

ST-HYACINTHE, P. Q.

LE SEUL MAGASIN de

Vaisselle, Verreries, Porcelaines, etc,

THÉ et CAFÉ (Gros et détail)

L. A. BRETON,

155, rue Cascades, - - - ST-HYACINTHE.

**SPÉCIALITÉ : Objets de fantaisie, Jardinières,
Statuettes artistiques, etc, etc., pour cadeaux.**

MEDAILLES ET INSIGNES

DE TOUTES SORTES ET POUR TOUTES OCCASIONS

La Maison la plus importante au Canada
pour ce genre d'ouvrage

Catalogues gratis sur demande

CARON FRERES,

EDIFICE CARON
233-239 RUE BLEURY

Montréal

A. AMYOT & CIE

MANUFACTURIERS DE
VETEMENTS EN GROS, POUR HOMMES ET ENFANTS
ST-HYACINTHE, P. Q.

M.O. DAVID & Cie,

Enrg.

Marchands-Tailleurs

84 et 86 rue St-Simon, St-Hyacinthe

Grand Assortiment de

HARDES FAITES

Habillements faits sur commande à court avis.

Fourrures, Chapeaux et Casquettes

BROUSSEAU & Fils,

Marchandises Sèches

et Nouveautés. . .

67 Rue St-François

ST-HYACINTHE

TELEPHONE 30.

A. RACINE, Ltée

Nouveautés en Gros

Représentant à **OTTAWA**

P. E. BISSONNETTE, 111, rue Sparks.

Tel. Bell 6707-6708

Appel du soir : Westmount 5292

I. L. LAFLEUR, Limitée

IMPORTATEUR DE

**Ferronneries, Métaux, Ciments, Chaux, Sable,
Huiles, Vitres, Bois, Charbon, Glace, etc.**

Seul représentant pour la Province de Québec

Engins à Gasoline " Ferro ", Bateaux en acier " Mullin "

362-366 Notre-Dame Ouest

43-47 Dupré.

MONTREAL.

LES DOCTEURS
FOURNIER ET HOULE
CHIRURGIENS-DENTISTES

Experts-spécialistes dans les dentiers et tous les ouvrages en or.
Extraction des nerfs dentaires absolument sans douleur
en 5 à 10 minutes avec obturations finales ou couron-
nes quelconques, le tout en une seule séance.

182 RUE GIROUARD, - SAINT-HYACINTHE

TEL. BELL, 27.

JOS. LEBRUN,
SUCESSEUR DE CHS. G. RACICOT
MARCHAND DE
Grains et Farines, de toutes sortes,
Son, Gru, Moulée, Graines de Semence.
Coin des Rues St-Antoine et Mondor
ST-HYACINTHE, Qué.

EN VENTE à l'adresse " Le Rosaire, " S. Hyacinthe, P. Q.
N. B.—Nous payons tous les frais de poste des envois.
Litanies et cantiques pour la procession mensuelle du Rosai-
re—10 sous l'unité, \$8.00 le cent.
LE SAINT-ROSAIRE, Guide des fidèles, in-12 de 214 pages par
le R. P. Harpin, O. P. — Prix : 25 sous.
LE SAINT-ROSAIRE. Guide du prêtre, in-12 de 278 pages.
Même ouvrage que le précédent avec seconde partie pour le cler-
gé, par le R. P. Harpin, O. P. — Prix : 40 sous.

PHONE 646

THE ARCHER CO., Limited
MARCHANDS DE CHARBON

Anthracite Américain pour poèles, Coke pour Fonderies,
Charbon de forge Américain, Scotch & Steam.

Bureau et Quai, 126 Rue St-André - - QUÉBEC.

VIN DE MESSE

Deux marques que nous recommandons à tous les points de vue : Vin d messe "VATICAN" et "SANCTUAIRE". Nous en garantissons la pureté. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal. Prix et échantillons sur demande.

LAPORTE, MARTIN, LTEE.

ÉPICERIES ET VIN EN GROS

584 Rue St-Paul Ouest - - - MONTREAL, Qué.

4221 - PHONES - 4222

M. LAPOINTE

POISSONS, GIBIER, VOLAILLE et LEGUMES

Marchand en GROS et au DETAIL

Marché de la Basse-Ville, OTTAWA, Ont.

LAFRANCE & SYLVESTRE,

Négociants et Importateurs

Sucreries, - Tabacs, - Papeteries

[EN GROS]

120 ST-ANTOINE, ST-HYACINTHE, P.Q.

TEL BELL 271

L. Chaput, Fils & Cie, Limitée.

NÉGOCIANTS EN VINS.

IMPORTATEURS DE THÉS, CAFÉS, ÉPICES, ETC.

Nous avons un assortiment considérable de

VIN DE MESSE

Tarragone et Sicile.

Nous faisons aussi une spécialité des

HUILES D'OLIVES

Françaises et Italiennes, garanties strictement pures.

Demandez nos prix Ils vous intéresseront.

Pharmacie St-Hyacinthe

PLACE DU MARCHÉ,

EN FACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité.

SPÉCIALITÉ : LES PRESCRIPTIONS.

Articles de toilette. Bonbons, Parfums, etc.

Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes
" REXALL ".

Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs.

AGENCES : Pour le PHONOGRAPHE EDISON, le KODAK EASTMAN,
et les remèdes de famille "NYAL" et "NA-DRU Co".

J. H. E. BRODEUR,

Propriétaire

Le Magasin du Peuple

93 RUE CASCADES

en face de la station de Police et des
Pompes.

Vaisselle, Verrerie, Porcelaines,
Objets de Fantaisie, etc.

TAPISSERIES ——— PEINTURES

Vitres, Rideaux, Moulures à cadres

ENTREPRENEUR, PEINTRE.

TAPISSIER ET DÉCORATEUR

Alph. Seguin, Prop. St-Hyacinthe

Tél. Bell 390

" Le Rosaire pour tous "

CANADA { Par la poste.....25 sous
 { Par les Zélat...20 "

ETATS-UNIS { Par la poste.35 "
 { Par les Zélat.25 "

Saint-Hyacinthe, - P. Q.

Telephone Bell 310

Carrosse No 2
Carriage

JOSEPH BERTRAND

COCHER - CARTER

No. 30 rue Laframboise

ST-HYACINTHE, QUE.

No. 30 Laframboise St.

Ecurie de Louage, Carrosses simples et doubles, pour Mariages, Baptêmes, etc
Automobile. EXPRESS,
Livery Stable, simple and double, Carriages for Wedding, Christening, &c
Motor Car, EXPRESS.

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES
INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Téléphone } 743
LaSalle } 1392

J.-G. ADELARD FILION

PHARMACIEN

ET IMPORTATEUR EN GROS DE PRODUITS CHIMIQUES
ET PHARMACEUTIQUES

COIN DES RUES FULLUM ET ONTARIO
MONTREAL, P. Q.

TEL. MAIN 7767

Librairie Notre-Dame

MESDEMOISELLES MIGNAULT, props.)

Papeterie, Reliure, Impressions

28, Rue Notre-Dame Ouest,
MONTREAL, Que.

LE BAZAR

U. FOURNIER

OBJETS DE PIETE, ARTICLE DE FANTAISIE,
EFFETS DE LIBRAIRIE, - BIJOUTERIES

109-111 Rue Cascades, ST-HYACINTHE, Que.

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Assortiment complet d'Articles de Bureaux, Fournitures classi-
ques, Livres, Objets de Piété et de Fantaisie, etc.
Spécialité: Huile d'olive pour Sanctuaire, Livres de récompenses,

Rue Cascades. - - - SAINT-HYACINTHE

L. H. MAJOR & J. SOUBLIÈRE, Ltée

EPICIERS EN GROS

Tél. R. 25 et 26

160. rue Nicolas

304
95 24 ^{M.K.} OTTAWA

Demandez nos prix.

Ils vous intéresseront

Casavant Frères

FACTEURS D'ORGUES
St-Hyacinthe, P. Q.

MAISON FONDÉE EN 1879.

ORGUES A TRANSMISSION, ELECTRIQUE PNEU-
MATIQUE OU TUBULAIRE, SOUFFLERIE
ELECTRIQUE ET HYDRAULIQUE.

Arthur Ledoux
OPTICIEN BIJOUTIER

ST. HYACINTHE P.Q.

TEL. No:10

201 RUE CASCADES.

BLOC BALMORAL



HARNAIS, SELLES, COU-
VERTES A CHEVAUX, VA-
LISES, MALLES, SACS DE
VOYAGE. - - - -

LAMONTAGNE LIMITEE
RUE NOTRE-DAME OUEST
MONTREAL.

Matthews-Blackwell, Ltée

Entrepôts frigorifiques.—Marchands de Produits

EN GROS

Renommés pour "Sweet Clover Brand"
Beurre de Crèmerie, Etc.

OTTAWA, 44 Nicholas.

CHAPELLERIE SPECIALE

POUR LE CLERGÉ

CHAPEAUX ROMAINS de Peluche, de Soie, de
Feutre, de Cachemire et de Paille Palmier.

Les commandes par la poste sont exécutées le
jour même qu'elles sont reçues.

SATISFACTION GARANTIE.

CHAS. DESJARDINS & CIE, L^{TEE}
130, RUE ST-DENIS, MONTREAL, CANADA.

VIN DE MESSE

Archevêché de Québec, 30 juillet, 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe, dit
de **ST-NAZAIRE**, se fait sous la surveillance immédiate d'un
prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à
renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique
dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L. N. ARCH. DE QUÉBEC.

“ Le Rvd PH. FILION, professeur de chimie à l'Université
Laval est depuis la mort de Mgr Laflamme, chargé de surveiller
la fabrication de nos vins liturgiques et cela à LA DEMANDE
EXPRESSE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE
QUEBEC. ”

A. TOUSSAINT & Cie - rue St-Paul, QUÉBEC.

Téléphone, No 37.

La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilités de St-Hyacinthe

— A responsabilité limitée —

(Successeurs de l'Imp. du Courrier de Saint-Hyacinthe
et de la Dominion Loose Leaf Ltd.)

Impressions de toutes sortes. Reliure, Réglage, Livres blancs
Spécialité : Comptabilités à Feuilletés Mobiles.

← ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE →

Bureau et Atelier, 70 rue Ste-Anne - - ST-HYACINTHE